

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Service Public
de Wallonie
Économie -
Emploi -
Recherche

Table des matières

1. 2020, une année exceptionnelle	5
2. 2020, en un coup d'œil	6
2.1. Au fil du temps	6
2.2. Au fil des actions	8
3. Qui sommes-nous ?	10
4. 2020, l'année COVID	12
4.1. Près de 175.000 aides aux entreprises wallonnes	12
4.2. Soutenir la recherche pour lutter contre le COVID-19	16
4.3. L'économie sociale n'est pas en reste	17
4.4. Un support pour l'école, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle	18
5. Deux grandes stratégies en 2020	19
5.1. La Stratégie de spécialisation intelligente	19
5.2. La Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire	21
6. Du côté des départements	24
6.1. Emploi et Formation professionnelle	24
6.2. Investissement	26
6.3. Développement économique	28
6.4. Compétitivité et Innovation	30
6.5. Recherche et Développement technologique	32
6.6. Gestion financière	34
6.7. Inspection économique et sociale	36
7. Et demain ?	38

1

2020, une année exceptionnelle

La crise sanitaire qui nous a tous frappés aura considérablement modifié nos habitudes, qu'elles soient celles de notre vie privée ou professionnelle. Elle aura aussi généré son lot de malheurs pour ceux qui, de près ou de loin, auront été touchés par la maladie ou la perte d'un être cher.

Pour le SPW Économie Emploi Recherche que j'ai l'honneur de diriger pour un second mandat, cette année fut le terrain d'un véritable exploit grâce à une mobilisation générale et intense au service des entreprises wallonnes !

En effet, dès la mi-mars, la quasi-totalité des agents de cette direction générale ont été obligés de composer avec de nouvelles règles de travail en restant confinés à leur domicile. Des outils ad hoc ont été déployés massivement et en un délai record sur tout le parc informatique, ce qui a permis à chacun de rester pleinement opérationnel.

Dans le même temps, le Gouvernement wallon a dégagé, presque sans délai, des moyens urgents et nécessaires à la recherche, aux aides économiques et sociales vitales pour d'innombrables entrepreneurs et indépendants ou encore pour des mécanismes de support à l'emploi et à la formation pour les personnes les plus vulnérables, tous durement frappés en pareille crise sanitaire. Ce fut un défi extraordinaire à relever tout en assurant la poursuite de nos missions courantes.

En particulier, dans le cadre des indemnités COVID, jusqu'à 140 agents tous services publics confondus se seront investis pour gérer plus de 180.000 demandes d'aide déposées par les entreprises. Ce fut une gageure organisationnelle car, à ce moment, mais aussi tout au long de l'année, il aura fallu se réinventer dans nos propres modes de travail et accélérer ainsi un mouvement déjà amorcé depuis quelques mois. Avec l'aide de plusieurs partenaires, nous l'avons fait ! Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs pour la réactivité, l'adaptation, l'énergie, les talents et la créativité qu'ils ont démontrés au cours de cette année inédite particulièrement impliquante pour le SPW EER au service de l'économie, l'emploi, la formation professionnelle et la recherche en Wallonie.

Ir Isabelle Quoilin, directrice générale

2 2020, en un coup d'œil

2.1. Au fil du temps

01

JANVIER

START DIGITAL est sélectionné par la Commission européenne. Objectif : renforcer les compétences numériques de base.

Lancement de **ÉCOLE NUMÉRIQUE 2020** (fourniture d'équipements et de connexions de qualité aux établissements scolaires du fondamental et du secondaire) suivi d'un *roadshow* dans différentes villes de Wallonie.

02

FÉVRIER

La Wallonie décide de rejoindre l'**ERANET ICRAD** qui finance des projets transnationaux multidisciplinaires visant à promouvoir le bien-être et la santé animale en mettant l'accent sur des maladies épidémiques et (ré-)émergentes.

Le SPW EER est présent au **SALON MUNICIPALIA**.

La Wallonie participe à la **CONFÉRENCE INDUSTRY CLUSTERS CONNECTING CIRCULAR ECONOMY** organisée en Laponie finlandaise.

04

AVRIL

UN CONSORTIUM WALLON est chargé de mettre en place une filière de décontamination des masques buccaux en Wallonie.

05

MAI

25 MILLIONS D'EUROS sont débloqués en faveur de projets de recherche dans la lutte contre la pandémie COVID-19.

L'application mobile et gratuite **WALLAN-GUES** se modernise.

03

MARS

PREMIÈRE INDEMNITÉ COVID pour les entreprises touchées par la crise sanitaire : une aide de 5.000 euros (68.000 dossiers) et mise en ligne du site *indemnitecovid.wallonie.be*

ROBOTÉIN, fruit d'une collaboration des universités de Liège et de Bruxelles, et financée à hauteur de 1,57 million d'euros, fait partie de *Instruct*, l'infrastructure de recherche paneuropéenne en biologie structurale.

DÉPLOIEMENT D'OUTILS BUREAUTIQUES pour la quasi totalité des agents du SPW EER mis en télétravail forcé sans qu'un ralentissement de l'activité ne soit noté.

06

JUIN

DEUXIÈME INDEMNITÉ COVID de 2.500 euros (45.400 dossiers).

10 MILLIONS D'EUROS sont octroyés pour doter la Wallonie d'un nouveau supercalculateur qui sera au service de la recherche industrielle.

L'appel à projets **PLASTICS GO GREEN AND CIRCULAR** est lancé et reçoit l'appui de la Commission européenne.

07

JUILLET

LA STRATÉGIE WALLONNE de déploiement de l'économie circulaire est adoptée par le Gouvernement wallon en première lecture.

08

AOÛT

LA WALLONIE mobilise 4 millions d'euros pour soutenir la capacité de dépistage du COVID mise en place par l'Université de Liège et ses partenaires.

LES CENTRES DE RECHERCHE AGRÉÉS lancent *Innovaders* aux fins de booster l'innovation dans les entreprises.

09

SEPTEMBRE

TROISIÈME INDEMNITÉ COVID de 3.500 euros complémentaire à la première (12.200 dossiers).

Les gouvernements wallon et francophone créent un **CENTRE DE RÉFÉRENCES STEM** (science, technologies, *engineering* et médecine).

L'avant-projet de décret de réforme des **AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI** est validé en première lecture.

10

OCTOBRE

Plus de 41 millions sont alloués à **L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE** wallonne pour faire face aux difficultés liées à l'arrêt temporaire de ses activités de R&D à cause de la crise sanitaire.

Le Gouvernement wallon arrête ses priorités thématiques pour les prochaines années dans le cadre du processus de renouvellement de la **STRATÉGIE RÉGIONALE DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE**.

11

NOVEMBRE

QUATRIÈME ET CINQUIÈME INDEMNITÉS COVID (3.000 à 40.000 euros (9.800 dossiers) et 3.000 à 9.000 euros (13.260 dossiers)).

LE CENTRE SPATIAL DE LIÈGE reçoit une aide à la recherche sous la forme d'une subvention de 7,4 millions d'euros pour son projet de recherche cuve à vide *FOCAL 7*.

12

DÉCEMBRE

SIXIÈME INDEMNITÉ COVID de 2.250 à 6.750 euros (35.700 dossiers).

32 millions d'euros sont débloqués pour financer des projets en **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** via une initiative qui regroupe cinq universités francophones, quatre centres de recherche et l'Agence du numérique.

2.2. Au fil des actions



Indemnités COVID-19 aux indépendants et entreprises

La crise sanitaire aura mobilisé le SPW EER, d'abord d'un point de vue organisationnel :

- l'expertise juridique
- la mise en place de partenariats
- la mise à disposition d'une plate-forme digitale de gestion de dossiers
- l'organisation d'un nouveau service
- le développement d'une stratégie de communication et d'accompagnement
- l'activation d'un rapportage quotidien au Gouvernement wallon

Ensuite en pratique lorsque plusieurs dizaines d'agents mobilisés (jusqu'à 140 en juin) ont traité 173.618 dossiers pour un montant de 526.294.830 euros.

Le téléphone vert du SPW a chauffé : 90.000 appels supplémentaires par rapport à l'année précédente. Et 53.700 demandes d'informations (tickets) traitées.

Dans le même temps, 836 réclamations ont été traitées, dont 89 % ont transité par le médiateur

La recherche liée au COVID se sera vu allouer un budget supplémentaire de 25 millions d'euros.



Chèques entreprises

3.620 chèques-entreprises octroyés (sur 3.634 demandes) pour un montant de 12,3 millions d'euros.



Digital Wallonia

Un peu moins de 18 millions octroyés à 40 projets mettant en œuvre le Plan *Digital Wallonia*.

Un investissement massif dans la recherche

Plus de 320 millions d'euros consacrés à la R&D pour les entreprises, en particulier les PME (près de la moitié du budget), mais aussi les universités et les centres de recherche.



École numérique

Coup de fouet : 679 nouveaux projets d'écoles sélectionnés (pour un montant de 8,8 millions d'euros) et achat de matériel de captation et de diffusion de ressources numériques à 453 établissements d'enseignement secondaire (2,43 millions d'euros).



Un coup de pouce digital

4 millions euros pour l'équipement numérique des Centres d'insertion socioprofessionnelle.

15.000 euros de budget pour chacun des 165 Espaces publics numériques.



Stratégie de spécialisation intelligente

Cette stratégie, dite S3, est un levier de politique industrielle, de recherche et d'innovation et le fruit d'un travail de partenariat entre le Gouvernement wallon et les services publics, dont le SPW EER, et de co-construction avec les acteurs.



Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire

Le SPW EER a la charge de l'innovation et le Secrétariat général celle du développement durable. Ensemble, ils forment la Cellule de Coordination de *Circular Wallonia* désignée pour assurer le suivi, la coordination et le soutien aux parties prenantes. L'objectif poursuivi est de produire des biens et services de manière durable en limitant la consommation, le gaspillage de ressources et la production de déchets.

Contrat d'administration 2020 – 2025

Feuille de route stratégique du SPW, conclue entre le Comité stratégique et le Gouvernement wallon, le contrat d'administration répond aux grands enjeux de la Wallonie et du SPW. Ces enjeux y sont traduits en objectifs à cinq ans qui concernent tant le volet transversal, commun à toutes les entités du SPW, que le volet métier, relatif aux matières et compétences de chaque entité.



Relations avec le Gouvernement et le Parlement de Wallonie

75 projets de réponses apportées aux questions parlementaires et 30 commissions parlementaires suivies et résumées, notamment au sujet des dispositions à prendre au cours de la pandémie.



Évolutions culturelles

300 participants aux ateliers du *Creative Lab* (financé à hauteur de 65.000 euros) et expérimentation du co-développement professionnel comme modèle d'intelligence collective.



L'économie sociale

Support à la pérennité des entreprises et structures d'économie sociale.

Le SPW EER s'est en outre investi dans la préparation du nouveau Plan de développement durable et le Plan de déplacements d'entreprise 2020 - 2024, notamment en formant des agents à la conception de politiques publiques contribuant au développement durable.

3 Qui sommes-nous ?

Les missions du SPW Économie Emploi Recherche (SPW EER) s'inscrivent dans le cadre fixé par la Déclaration de politique régionale en faveur de l'innovation et d'un développement économique créateur d'emplois de qualité en Wallonie.

Elles peuvent être résumées comme suit :

- le conseil et l'expertise stratégique au service du Gouvernement wallon et de divers partenaires
- le soutien financier d'activités, de projets et d'entreprises
- la régulation économique en Wallonie
- l'inspection et le contrôle du respect des législations en matières économiques et sociales

Pour chaque composante du SPW EER, ces missions se déclinent de la sorte :



Les actions du SPW EER sont menées en faveur des entreprises, du secteur non marchand en charge de la recherche, de l'innovation, de l'enseignement, de l'emploi et de la formation, ou encore des pouvoirs publics locaux et, à travers eux, au bénéfice des citoyens.

En effet, administration opérationnelle, le SPW EER :

- opère en relation avec l'Etat fédéral belge et ses entités, l'Union européenne et le cadre international et de nombreux partenaires, notamment la Sowalfin, l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX), Wallonie Bruxelles International (WBI), le Forem ou encore l'IFAPME
- conseille le Gouvernement wallon pour saisir les opportunités d'inscrire les acteurs wallons dans les programmes et réseaux européens et établit un rapport des actions régionales vers les instances fédérales, européennes et internationales
- participe à la préparation de la Stratégie de politique industrielle et d'innovation via divers plans, partenariats stratégiques et réseaux d'opérateurs
- soutient l'organisation d'événements, d'actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement dans le domaine de l'innovation, de la créativité, des sciences et des techniques et de la formation numérique

Les valeurs du SPW EER peuvent être synthétisées en neuf mots-clés : créativité, dynamisme, épanouissement, agilité, expertise, innovation, bien-être, responsabilité et transversalité.

L'organigramme du SPW EER, composé de 567 agents, dont 330 femmes et 237 hommes, répartis dans sept départements et 26 directions, est le suivant :

DIRECTION DES LICENCES D'ARMES		DIRECTION GÉNÉRALE					DIRECTION FONCTIONNELLE ET D'APPUI
DÉPARTEMENTS							
Emploi et Formation professionnelle	Investissement	Développement économique	Compétitivité et innovation	Recherche et développement technologique	Gestion financière	Inspection économique et sociale	
DIRECTIONS							
Emploi et permis de travail	Programmes d'investissement	Économie sociale	Politique économique	Accompagnement et sensibilisation	Gestion financière	Coordination et support de l'inspection économique et sociale	
Promotion de l'emploi	PME	Projets thématiques	Réseaux d'entreprises	Projets de recherche	Analyse financière	Inspection économique et sociale du Hainaut	
Formation professionnelle	Équipement des parcs d'activités	Implantations commerciales	Coopération et encadrement	Programmes de recherche		Inspection économique et sociale de Liège	
Politiques transversales région / communautés		Développement des entreprises				Inspection économique et sociale de Namur, Brabant wallon et Luxembourg	
Emplois de proximité							

Enfin, le SPW EER est sous l'autorité politique :

- d'Elio di Rupo, ministre-président, pour la coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels européens et les licences d'armes
- de Willy Borsus, vice-président et ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
- de Christie Morreale, vice-présidente et ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

4.1. Près de 175.000 aides aux entreprises wallonnes

Soutien momentané ou véritable bouée de sauvetage pour les PME et les indépendants confrontés aux conséquences économiques abruptes d'un confinement inédit, une première indemnité compensatoire forfaitaire de 5.000 euros était décidée par le Gouvernement wallon immédiatement après le Conseil national de sécurité du 18 mars 2020 sur un fonds extraordinaire de 573,8 millions d'euros.

UN EXERCICE D'AGILITÉ HORS NORME !

Concerné au cœur de ses missions économiques, le **SPW Économie Emploi Recherche** s'est d'emblée entouré de la collaboration de nombreux partenaires et l'exploit de créer en extrême urgence un tout nouveau service a pu non seulement se concrétiser mais tenir la route tout au long de l'année 2020. L'Agence du numérique (AdN), en particulier, a répondu présente, avec laquelle un partenariat étroit s'est noué.

Dans un climat de choc économique sans précédent, l'année 2020 a indéniablement mis le SPW EER sur la sellette ! À la suite de la mise ligne dès le 27 mars 2020 de la plate-forme *indemnitecovid.wallonie.be*, 60.000 demandes d'informations étaient introduites en 3 jours tandis que seuls 25 agents du SPW EER étaient en mesure d'y répondre...

La pandémie se prolongeant, sont intervenues ensuite d'autres aides modulées au fil des difficultés rencontrées par les entreprises de Wallonie, afin de soutenir les secteurs les plus touchés. L'objectif était de répondre avec réactivité à l'afflux toujours croissant de demandes d'aides, de tenir le rythme de gestion des dossiers soumis et de faire remonter les difficultés générales ou réalités spécifiques, notamment sectorielles, en provenance du terrain.

Quelques négociations rapides ont permis de nouer plusieurs nouvelles collaborations parfois inattendues. Ainsi, la toile des partenaires autour du SPW EER et de l'AdN s'est étendue pour former une structure agile et réactive tout au long de l'année.

AU MOIS DE JUIN, 140 AGENTS MOBILISÉS !

Bien que la plupart du temps en télétravail, guidés par un esprit de service public, soucieux de soulager les entreprises et les citoyens wallons, des agents volontaires supplémentaires se sont mobilisés pour aider les agents du SPW EER.

Encore fallait-il garder le cap et assurer la continuité du service pendant les vacances d'été... Une équipe a été organisée avec des plannings de relais, une animation sur *Teams* par les *team leaders* de deux *flash-meetings* quotidiens pour épauler les gestionnaires de dossiers répartis dans plusieurs services publics wallons et travaillant majoritairement à distance.

Finalement, l'année 2020 s'est clôturée par le maintien d'une équipe évolutive de gestionnaires volontaires des dossiers d'indemnités COVID au sein du Département des aides à l'investissement en coordination avec le Département de l'inspection.

UNE MISSION INTENSE QUI SE POURSUIT PLUS QUE JAMAIS EN 2021

L'octroi de nouvelles aides en 2021 engendre aujourd'hui l'activation d'un projet de rentabilisation à plus long terme de la plateforme de gestion des indemnités COVID aux entreprises.

Indemnité COVID 2020	Nombre de dossiers introduits	Montants versés (en euros) au 31/12/2020
Indemnité n°1 de 5.000 euros	68.035	307.890.000
Indemnité n°2 de 2.500 euros complémentaire au droit passerelle et en cas de chômage temporaire	45.359	93.090.000
Indemnité n°3 de 3.500 euros complémentaires à l'indemnité n°1	12.113	42.364.000
Indemnité n°4 en compensation directe de la perte de revenus de 3.000 à 40.000 euros	8.747	4.830
Indemnité n°5 pour les secteurs de l'HoReCa, du sport et des parcs d'attractions	13.227	55.263.000
Indemnité n°6 pour les secteurs « non essentiels » du tourisme, de la culture et de l'événementiel	26.137	70.047.000
Total	173.618	526.294.830

Le ministre de l'Économie a chargé le SPW EER d'assurer l'indemnisation des indépendants impactés et des entreprises affectées par la pandémie du COVID-19.

COMMENT LE SPW EER S'Y EST-IL PRIS ?

- tout d'abord, il a prêté un support juridique à l'écriture des textes et un suivi législatif, d'analyse budgétaire, de gestion et de rapportage
- puis le partenariat déjà mis à profit en 2017 pour créer la plate-forme de gestion des chèques-entreprises avec l'Agence du numérique, afin de mettre à disposition une plate-forme digitale de gestion des indemnités COVID a été relancé
- des protocoles d'accords et d'échanges de données ont été conclus avec le Service public fédéral Finances, la Banque-Carrefour des entreprises et l'INASTI
- des marchés publics ont été passés via le Service central informatique du SPW avec Sodexo pour l'émission des chèques, *It's me* comme système d'identification bancaire et pour un approvisionnement logistique adapté et sécurisé
- des conventions de communication de première ligne ont été conclues pour accueillir les appels et orienter les nombreuses demandes des entreprises, avec le guichet 1890.be de la Sowalfin et le numéro d'appel gratuit 1718 du SPW qui a enregistré en 2020 une hausse de près de 9.000 appels du public concerné
- un service d'accompagnement et de proximité a été proposé, ainsi que des réponses aux questions fréquentes en ligne, sur le site *indemnitecovid.wallonie.be*
- une procédure exceptionnelle de gestion accélérée des dossiers a été ouverte, basée sur le principe de confiance, les cas juridiques complexes ont été étudiés et la gestion régulière des plaintes a été mise en place en coordination avec le médiateur wallon
- de nombreux gestionnaires de dossiers ont été mobilisés en interne, mais aussi, en juin, dans d'autres services publics wallons : le SPW Secrétariat général, le SPW Mobilité et Infrastructures, l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX) et l'Institut de formation pour les PME (IFAPME)

RÉTROSPECTIVE DES INDEMNITÉS COVID AUX ENTREPRISES

Mars 2020

CRÉATION DE L'INDEMNITÉ N°1 DE 5.000 EUROS

pour les entreprises exerçant leur activité en Wallonie avant le 12 mars et relevant de secteurs éligibles, invitées à introduire leur demande en mars-avril-mai (budget de 573,8 millions d'euros)

Avril 2020

ORGANISATION D'UNE ÉQUIPE DÉDIÉE :

- désignation d'un chef de projet, de deux animateurs et de *team leaders*
- support juridique pour la gestion des cas complexes
- mise en place d'un service de gestion des réclamations en coordination avec le médiateur

Mai 2020

MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

Juin 2020

INDEMNITÉ N°2 DE 2.500 EUROS

pour les indépendants et entreprises ayant dû interrompre substantiellement leur activité en mars et en avril 2020 ayant introduit une demande de droit passerelle auprès du fédéral.

**Septembre
2020**

INDEMNITÉ N°3 DE 3.500 EUROS

complémentaires à l'indemnité compensatoire de 5.000 euros pour les entreprises et indépendants subissant toujours pleinement l'impact de la crise liée au COVID-19 (budget de 55,8 millions d'euros) pour le versement d'une indemnité complémentaire octroyée une seule fois par numéro d'entreprise.

**Novembre
2020**

INDEMNITÉ N°4 DE 3.000 À 40.000 EUROS

avec un plafond relatif à l'effectif d'emploi aux PME ou indépendants à titre principal exerçant leur activité en Wallonie actifs dans un des secteurs définis comme éligibles (budget de 53 millions) pour l'octroi d'une intervention directe dans la perte de revenus pour les entreprises subissant toujours pleinement l'impact des mesures sanitaires.

INDEMNITÉ N°5 DE 3.000 À 9.000 EUROS

suivant l'effectif d'emploi moyen en 2019 pour les secteurs de l'HoReCa, des sports et parcs d'attraction fermés par les autorités publiques.

**Décembre
2020**

INDEMNITÉ N°6 DE 2.250 À 6.750 EUROS

suivant l'effectif d'emploi pour les entreprises des secteurs du tourisme, de la culture et de l'événementiel fermés par les autorités publiques.

“

Participer à ce projet a été un défi à plusieurs niveaux. Tout d'abord, dans cette période du premier confinement, la volonté de participer en tant qu'acteur pour soutenir les secteurs économiques à l'arrêt. Ensuite, en tant que coordinateur d'équipe, la participation aux visio-réunions qui ont construit ce dispositif petit à petit et l'accompagnement des agents demandait beaucoup d'engagement. Pour finir, être le maillon de contact avec les demandeurs en plein désarroi, par l'intermédiaire de la plateforme, est une expérience prenante.

Isabelle, Team leader

“

Une expérience enrichissante. Sous les signes du partage, de la collaboration, la solidarité, l'émotion et la fatigue.

Valorisant, au final. Et utile !

Dominique, animatrice

“

Dès le mois d'avril 2020, la cellule gestion des plaintes a mis en place une collaboration constructive avec le médiateur wallon ainsi qu'avec les cellules traitant les dossiers d'indemnités COVID. Tout le monde a joué le jeu pour faciliter le traitement des dossiers bloqués pour diverses raisons techniques (e-mails erronés, informations BCE obsolètes, changement de comptes bancaires ...) ou dans le cas de dossiers plus complexes. Nous avons également mis en lumière des situations non prévues initialement dans la réglementation, comme par exemple le cas des entreprises starters ou encore celui des associations de fait. Cela a été remonté vers les autorités qui ont adapté les textes légaux.

Marylou, gestion des plaintes

4.2. Soutenir la recherche pour lutter contre le COVID-19

Afin que chaque État-membre, ou région compétente en matière de soutien à la recherche et au développement (R&D), puisse soutenir massivement ses industries, universités et centres de recherche dans la lutte contre les crises sanitaire et économique, la Commission européenne a assoupli les règles relatives aux aides d'État.

Ainsi, en concertation avec son ministre de tutelle, le SPW EER s'est inscrit très tôt dans une proposition d'aide à la R&D, mettant notamment à disposition un budget exceptionnel de 25 millions d'euros.

Comme pour les aides classiques, le soutien public prend la forme de subventions directes et d'avances remboursables. Les critères génériques au soutien des projets de recherche doivent également être rencontrés :

- le caractère innovant du projet
- la qualité du projet, sa faisabilité technique et sa pertinence
- la valorisation attendue
- la contribution au développement durable
- la capacité financière
- le degré de risque du projet et l'effet incitatif de l'aide.

Néanmoins, quelques spécificités ont été précisées. Tout projet déposé devait porter exclusivement sur le COVID-19 et les éléments liés à la lutte contre le virus, ce qui comprend la recherche sur les vaccins, les médicaments et les traitements, les dispositifs médicaux et l'équipement hospitalier et médical, les désinfectants, ainsi que les vêtements et l'équipement de protection, de même que les innovations de procédé permettant une fabrication efficiente des produits nécessaires.

46 dossiers ont été introduits, dont 33 l'avant-veille de la date limite de dépôt.

De son côté, la Commission européenne a, elle aussi, mis rapidement en place un plan d'actions avec pour objectifs de trouver des moyens supplémentaires pour la recherche (vaccins, essais cliniques et diagnostiques) et pour aider les entreprises grâce à la Banque Européenne d'Investissements, à établir une carte des infrastructures disponibles et des lieux d'implantation possibles pour la fabrication de vaccins.

Quatre sous-groupes de travail ont été créés : *Clinical Trials, Diagnosis, Manufacturing et Fundings*. La Wallonie représentait la Belgique dans deux d'entre eux. En moyenne, cinq réunions ont été organisées, ce qui a permis de créer des échanges permanents avec de potentiels bénéficiaires et les autres entités fédérées.

Un marathon international d'appel aux dons, organisé le 4 mai 2020, a permis à la Commission de récolter près de 10 milliards d'euros.

Par ailleurs, deux appels à projets spécialement créés pour la lutte contre le COVID-19 ont été lancés en janvier et en mai 2020. Le premier appel, avec un focus sur les vaccins, diagnostics et thérapies, a permis de labelliser 19 projets pour un montant de 45 millions d'euros. Une entreprise wallonne s'est vu décerner un *Seal of Excellence*. Les 120 projets ont été soumis dans le cadre du second appel, dédiés aux impacts de la crise.

Finalement, les entreprises bénéficiaires ont fait preuve d'une réactivité remarquable, que ce soit dans leur domaine d'activités propre ou en explorant d'autres domaines d'expertise, pour pallier une diminution de leur charge, ou par engagement volontaire dans l'effort commun face à la crise. Environ un tiers des bénéficiaires n'était pas coutumier des mécanismes de financement de recherche.

Les dossiers introduits sur la plate-forme ONTIME (spécialement adaptée pour la circonstance) étaient d'une grande diversité, abordant tant les secteurs biomédicaux que l'ingénierie classique.

4.3. L'économie sociale n'est pas en reste

Le développement du coronavirus a eu un impact économique et social de plus en plus important au fil de l'année 2020 en Wallonie, en touchant des secteurs qui répondent à des besoins sociaux essentiels et/ou pourvoyeurs d'emploi.

Aussi, dans le budget global accordé en mars par le Gouvernement wallon, les entreprises d'insertion, les Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS), les structures actives dans le secteur de la réutilisation, les agences-conseil et les initiatives d'économie sociale ont été intégrées comme bénéficiaires des aides COVID-19.

L'objectif était d'assurer la pérennité de ces acteurs ainsi que le maintien de l'emploi.

Certaines structures ont été impactées par la chute de leurs recettes dans la mesure où la quote-part financière des bénéficiaires de leurs prestations a été réduite. Ces structures ont pu bénéficier d'une prime forfaitaire de 5.000 euros par entreprise.

Par ailleurs, une immunisation de la période de crise a été prévue dans le calcul du subventionnement régional dans la mesure où ces secteurs sont subsidiés au prorata de leurs activités, lesquelles ont connu une diminution, voire une mise à l'arrêt. Pour autant qu'elles n'aient pas mis leurs travailleurs en chômage temporaire, le montant des subventions régionales a été recalculé.

4.4. Un support pour l'école, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle

L'ÉCOLE NUMÉRIQUE POUR NOS ENFANTS

679 projets ont été sélectionnés en 2020, soit 193 projets supplémentaires par rapport à l'année 2019. L'objectif : mener à bien de nouveaux projets pédagogiques et répondre aux nécessités révélées et accentuées par le confinement et l'enseignement partiel à distance. Tous les établissements de niveaux primaire, secondaire, de l'enseignement ordinaire, spécialisé et de promotion sociale de niveau secondaire de Wallonie ont été invités à répondre à l'appel à nouveaux projets du 24 janvier 2020. Une évaluation a été opérée par un jury composé de représentants du ministre wallon du Numérique, des ministres francophones de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, de la Communauté germanophone, du Service public de Wallonie et de l'Agence du numérique. L'investissement public a augmenté de 1,8 million d'euros au bénéfice des lauréats qui ont été accueillis lors d'un webinaire le 17 juin.

Concrètement, le SPW EER a assuré la gestion des projets, la fourniture du matériel et le conseil technique en préparation à l'accompagnement pédagogique adapté aux filières d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone. Tous les projets retenus devront s'inscrire harmonieusement et durablement dans le projet pédagogique de l'établissement afin d'enraciner et de pérenniser ces pratiques pédagogiques numériques ou éduquant au numérique. En outre, le SPW EER a octroyé une subvention aux écoles pour l'achat de matériel d'enseignement à distance ainsi qu'aux EPN qui ont été ouverts aux élèves en difficulté à travailler à domicile.

SUPPORT INTENSIFIÉ À L'ENTREPRENEURIAT ET COUP DE POUCE DIGITAL À L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Dès février 2020, le projet *EntreComp Europe* a permis la création d'une communauté collaborative en Wallonie pour dynamiser les compétences entrepreneuriales. Afin de faciliter la création de nouvelles activités en pleine pandémie de coronavirus, un webinaire a été organisé en septembre 2020 pour présenter les démarches simplifiées au bénéfice des prestataires des chèques formation à la création d'entreprise.

Par ailleurs, en novembre 2020, le Gouvernement de Wallonie a approuvé l'octroi d'une subvention complémentaire de 4 millions d'euros à destination des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) leur permettant d'acquérir des ordinateurs portables et d'équiper les stagiaires dorénavant invités à suivre leur formation à distance. De plus une subvention a été octroyée aux Missions régionales pour l'emploi et aux Structures à l'autocréation d'emploi (SAACE) pour couvrir l'achat d'équipement et de matériel informatique permettant la réalisation d'activités à distance.

Enfin, la mise en place de procédures 100% digitales pour le dispositif de soutien à l'emploi en entreprise (SESAM) a sensiblement facilité les démarches pour de nombreuses entreprises et usagers de notre administration.

En conclusion, la volonté est plus que jamais d'accompagner tous les types de publics vers le numérique (jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, travailleurs, personnes en décrochage numérique...), de garantir le maintien de l'emploi et la poursuite des activités de formation et de renforcer le soutien aux personnes très éloignées de l'emploi et à risque de grande précarité.

5 Deux grandes stratégies en 2020

5.1 La Stratégie de spécialisation intelligente

En lien avec le plan de relance de la Wallonie, la Stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3) est la nouvelle stratégie wallonne d'innovation pour 2021 - 2027. Elle a pour objectif de répondre, via l'innovation, aux défis sociétaux et aux besoins du marché et de renforcer la compétitivité régionale. Cette stratégie prend tout son sens dans le contexte socio-économique mouvementé de pandémie.

Condition d'accès aux Fonds structurels européens mais aussi levier stratégique de politique industrielle, de recherche et d'innovation, la S3 a défini cinq Domaines d'innovation stratégiques (DIS). Un DIS est un ensemble

cohérent et ambitieux d'activités innovantes, de portée régionale, à fort impact économique et à contribution sociétale, capitalisant sur une combinaison de ressources et forces distinctives, centré sur l'humain, contribuant au renforcement de l'économie et de l'emploi, visant à répondre aux défis sociétaux et à positionner la Wallonie en leader international. Pour chaque DIS, des feuilles de route préciseront les ambitions, les aires stratégiques, les moyens à mobiliser ainsi que la gouvernance spécifique au DIS. Ces feuilles de route resteront flexibles pour s'adapter à l'évolution du contexte économique et technologique.

QUI A PILOTÉ LE DÉVELOPPEMENT DE LA S3 ?

Le renouvellement de la S3 wallonne est l'œuvre d'un groupe de travail réunissant le **SPW Économie Emploi Recherche**, la Sowalfin, l'Agence du numérique, le département de la Coordination des Fonds structurels du SPW et le cabinet du ministre de tutelle. La direction de la Politique économique est, ici, à la manœuvre pour le compte du SPW EER, avec l'aide du département de la Recherche et du Développement technologique.

C'est un véritable travail de co-construction qui a alimenté la rédaction de la S3. Pas moins de 18 séminaires et ateliers organisés tout au long de l'année 2020 ont ainsi permis de recueillir les avis et propositions de 150 acteurs de l'écosystème de la recherche et de l'innovation : universités, centres de recherche, pôles de compétitivité, entreprises de toutes tailles, partenaires sociaux, organismes intermédiaires, représentants des pouvoirs publics et de la société civile.

UNE RÉPONSE AUX DÉFIS SOCIÉTAUX DE LA WALLONIE POST-COVID

Le but de la S3 est de participer au développement d'un territoire résilient et régénératif répondant aux six défis sociétaux majeurs de la Wallonie post-COVID :

- l'optimisation des ressources
- la transition énergétique
- la crise climatique et de la biodiversité
- une santé et alimentation saine pour tous
- une société inclusive
- l'économie wallonne du futur.

Concrètement, la S3 apportera une réponse à ces défis par le biais d'innovations au sens large : avec ses acteurs, chaque DIS mettra à profit des compétences croisées promouvant l'innovation technologique et non technologique dans une approche inclusive. De plus, certaines dimensions sont transversales aux DIS : les technologies numériques ; la transition vers une économie bas carbone et l'innovation sous toutes ses formes.

Début 2021, découlera de ces travaux l'adoption par le Gouvernement wallon de la définition d'une Stratégie S3 renouvelée dont un impact favorable fort est attendu pour l'économie régionale mais également la société wallonne, via la mobilisation de l'écosystème d'innovation autour d'ambitions partagées.

UN SEUL LEITMOTIV : L'EFFICACITÉ ET L'IMPACT !

Une révision du *policy mix*, c'est-à-dire la manière de mettre en œuvre la S3, met en avant l'objectif de renforcer la visibilité d'écosystèmes régionaux autour des cinq DIS, en partant des acteurs et mécanismes de soutien existants.

Neuf principes directeurs ont été établis, qui permettent à la fois de répondre aux attentes de la Commission européenne, d'assurer une amélioration par rapport à la S3 pour la période 2014 - 2020 et d'opter pour une amélioration continue de la stratégie.

LES CINQ DOMAINES D'INNOVATION STRATÉGIQUES (DIS) POUR LA WALLONIE



LES MATÉRIAUX CIRCULAIRES :

activités innovantes liées à la « circularisation » des matériaux, en vue de diminuer la consommation de ressources, accroître l'autonomie régionale et développer des opportunités de marché nouvelles.

mots-clés : écodesign, symbiose industrielle, réemploi, réparation et recyclage.



LES INNOVATIONS POUR UNE SANTÉ RENFORCÉE :

ensemble ambitieux et cohérent d'activités innovantes de nature technologique, organisationnelle et sociale pour assurer la transformation du système de santé au sens large, dans ses missions préventives, de diagnostic et curatives

mots-clés : biothérapie, biopharmacie, technologies médicales, radiothérapie, système de santé, santé préventive, santé curative, santé électronique, santé mobile, silver economy.



LES INNOVATIONS POUR DES MODES DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION AGILES ET SÛRS :

activités innovantes en lien avec l'Industrie 4.0 et les processus de fabrication avancée, le développement des technologies numériques pour la modernisation des outils de production, le développement et l'intégration de matériaux avancés ou composites, ainsi que les technologies additives.

mots-clés : industrie du futur, technologies de fabrication avancée, matériaux avancés, matériaux fonctionnels intelligents, matériaux bio-inspirés, Internet des objets, intelligence artificielle, cybersécurité, simulation numérique, conception et outils de simulation.



LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET HABITAT DURABLES :

solutions nouvelles pour la transition énergétique verte et l'habitat du futur.

mots-clés : efficacité énergétique des bâtiments, efficacité énergétique de l'industrie, énergies renouvelables, stockage et distribution d'énergie, conception et simulation de pièces/systèmes/composants économes en énergie, mobilité décarbonée.



LES CHAINES AGRO-ALIMENTAIRES DU FUTUR ET GESTION INNOVANTE DE L'ENVIRONNEMENT :

activités innovantes pour soutenir l'émergence de produits et services à haute valeur ajoutée et haut potentiel de marché au sein d'un système agro-alimentaire durable.

mots-clés : alimentation saine, qualité alimentaire, sûreté alimentaire, systèmes agro-alimentaires, logistique, ingrédients nutritionnels et fonctionnels, biotechnologies industrielles, technologie pour l'assainissement de l'environnement, monitoring de l'environnement, cycle de l'eau, restauration des sols).

5.2. La Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire

L'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et services de manière durable en limitant la consommation, le gaspillage de ressources et la production de déchets. L'écoconception, la symbiose industrielle, l'économie de la fonctionnalité (vendre l'usage plutôt que le bien), le réemploi, la réutilisation et le recyclage en sont les principales composantes.

Circular Wallonia a pour ambition de contribuer à la relance de l'économie et à la mise en place d'une économie régénérative qui opère dans les limites de la planète. Cette dynamique permettra à la Wallonie d'améliorer sa résilience, en intégrant pleinement le changement de cap imposé notamment par le dérèglement climatique, ainsi qu'en s'assurant une plus grande indépendance en termes de ressources et par rapport à des chaînes logistiques globales.

Le SPW EER en charge de l'Innovation et le Secrétariat général du SPW en charge du développement durable forment la Cellule de Coordination de *Circular Wallonia* désignée pour assurer le suivi, la coordination, le soutien aux parties prenantes et le secrétariat.

UNE STRATÉGIE BASÉE SUR UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE ET PARTICIPATIVE

L'élaboration de la Stratégie s'est appuyée sur diverses instances de collaboration :

- un Comité de pilotage (composé des cabinets du ministre de l'Économie, de la ministre de l'Emploi et de l'Économie sociale et de la ministre de l'Environnement ainsi que de la Cellule de Coordination)
- une plateforme intra-administrations (acteurs publics concernés)
- un Comité d'orientation (fédérations, acteurs associatifs, Pôles, clusters, représentants de pouvoirs locaux, syndicats...)
- six *taskforces* liées aux chaînes de valeur

Plusieurs événements ont été organisés par la Cellule de coordination au cours de l'année 2020 (rencontres bilatérales, consultations...). Ils ont permis au Gouvernement wallon d'adopter en première lecture, le 16 juillet 2020, la Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire. S'en sont suivis d'autres rencontres et consultations au cours du second semestre pour une adoption de ladite stratégie le 4 février 2021.

LES AXES ET CHÂÎNES DE VALEUR PRIORITAIRES

Le schéma ci-dessous reprend les six chaînes de valeur prioritaires (en bleu clair) :

- la construction et les bâtiments
- l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires
- les matières plastiques
- la métallurgie (y compris batteries et métaux rares)
- l'eau
- les textiles

et les cinq axes stratégiques :

- la production et l'offre de biens et services
- la consommation et demande de biens et services
- la mobilisation des acteurs
- la gestion des déchets
- les chaînes de valeur prioritaires



GET UP WALLONIA !, UN PLAN TRANSVERSAL

Le 22 avril 2020, le Gouvernement wallon a présenté son initiative *Get Up Wallonia !* destinée à répondre aux urgences liées au COVID-19 et à préparer l'avenir de la Wallonie et de ses citoyens. Elle poursuit des objectifs économiques, sociaux, environnementaux et de développement territorial qui se traduisent concrètement en quatre missions :

- gérer l'urgence sanitaire
- diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise
- relancer l'activité socio-économique afin de produire un cercle vertueux de progrès
- renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relever de nouveaux défis.

Le Gouvernement a identifié trois phases d'action : la phase d'urgence, la phase de relance et la phase de réorientation.

Pour répondre à la phase d'urgence, une série de nouvelles mesures de soutien aux personnes et secteurs les plus touchés par la crise du COVID-19 a été décidée, dont, pour les domaines d'intervention du SPW EER :

- en matière d'économie et d'emploi, 285 millions d'euros qui viennent s'ajouter aux 233 millions euros déjà affectés en mars 2020 au soutien de l'économie, des entreprises et des indépendants. Ils sont destinés à étendre les catégories pour l'indemnité forfaitaire de 5.000 euros, à mettre en place une deuxième indemnité forfaitaire de 2.500 euros pour les indépendants/entreprises qui n'ont pu fonctionner que de manière partielle durant la période de confinement et qui ont bénéficié du droit passerelle. Ils permettent également de créer un prêt ricochet pour les indépendants ayant besoin de trésorerie pour passer le cap
- l'octroi de 25 millions d'euros pour financer des projets de recherche menés par des entreprises wallonnes dans le cadre de la lutte contre le coronavirus

6 Du côté des départements

6.1. Emploi et Formation professionnelle

Ce département favorise l'insertion professionnelle en facilitant l'accès au travail des personnes plus défavorisées, en subventionnant des emplois utiles dans les secteurs marchand et non marchand, ainsi qu'en appliquant la réglementation liée au permis de travail aux personnes de nationalité étrangère.

Il encourage la formation professionnelle via la qualification professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie et soutient les activités créatrices d'emploi en encadrant les futurs entrepreneurs.

Enfin, il équipe les écoles en informatique pour intégrer les TIC dans l'enseignement primaire, secondaire et de promotion sociale de niveau secondaire.

645.589
apprenants

sur la **PLATE-FORME WALLANGUES** enregistrés en 2020 dont plus de 83.000 pour l'anglais, 50.000 pour le néerlandais, un peu moins de 20.000 pour le français et 17.300 pour l'allemand

2.427.500
euros

à 453 établissements d'enseignement secondaire de Wallonie pour l'achat de matériel de captation et de diffusion de ressources pédagogiques



679

projets sélectionnés dans le cadre de l'**ÉCOLE NUMÉRIQUE**, soit un budget de **8.800.000 euros**.



Une subvention exceptionnelle 4 millions d'euros « Coup de pouce digital » pour l'équipement numérique des Centres d'insertion socioprofessionnelle



Une subvention de **15.000 euros** pour chacun des 165 **ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES** labellisés pour le renforcement de l'équipement informatique

EMPLOI ET FORMATION : L'INCLUSION NUMÉRIQUE TOUT AU LONG DE LA VIE

Le SPW EER accompagne tous les types de publics dans la transition vers le numérique. Cette mission essentielle a pris tout son sens en 2020 dans la crise socio-économique inhérente à la pandémie de COVID-19. Il s'est agi de se montrer réactif et d'offrir un soutien renforcé non seulement aux personnes éloignées de l'emploi et vulnérabilisées mais également aux opérateurs de formation actifs sur le terrain.

PARTENARIAT POUR L'INCLUSION

Au cours de l'année 2020, à l'initiative du SPW EER et de l'Agence du numérique, un partenariat d'inclusion numérique de tous les Wallons s'est constitué pour coconstruire un plan d'actions. Avec le soutien méthodologique et financier de la Fondation Roi Baudouin, différents acteurs se sont réunis (Espaces publics numériques, Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication, Centres d'insertion socioprofessionnelle, le Forem, la Fédération des CPAS).

Les objectifs de ce partenariat sont :

- 1 mettre en cohérence les actions et les parcours de formation
- 2 offrir l'accès à l'équipement et aux outils
- 3 développer les synergies entre les acteurs et favoriser la rencontre entre les accompagnants et le public (demandeurs d'emploi, seniors...)

L'accueil réservé au plan d'actions par les ministres du Numérique, de l'Emploi, des Pouvoirs locaux et du ministre-président wallon s'est avéré très enthousiaste.

COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DE BASE

En janvier 2020, le projet *Start Digital* introduit par le SPW EER dans le cadre du programme *EaSI (Employment and Social Innovation)* a été sélectionné par l'Europe. Ce projet rassemble 13 partenaires d'enseignement et de formation de Wallonie, de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et entend renforcer les compétences numériques de base pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires et les apprenants adultes peu scolarisés.

UPSKILLS WALLONIA ET 40READY

Le SPW EER porte le projet *40Ready*, mené avec l'Union européenne en collaboration étroite avec l'Agence du numérique et les cabinets des ministres en charge de l'Économie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Les Centres de compétences, le Forem, l'IFAPME, l'Union wallonne des entreprises, le pôle MecaTech, Agoria et les représentants de l'Enseignement supérieur y sont également associés.

La priorité est mise sur l'adaptation de la main-d'œuvre et des systèmes éducatifs ainsi que sur l'amélioration des politiques au service des PME dans une logique de changement tant technique que culturel, afin que les travailleurs puissent prendre part à la révolution 4.0. Après avoir analysé l'enjeu et situé les instruments de politique régionale efficaces, 2020 a été mise à profit pour collaborer avec les parties prenantes de Wallonie en s'inspirant des partages d'expériences du réseau Interreg Europe (Italie, Pologne, Finlande, Espagne, Roumanie, Lituanie).

UpSkills | digital wallonia .be

40Ready
Interreg Europe

6.2. Investissement

Le département de l'Investissement soutient, comme son nom l'indique, les programmes d'investissement aux entreprises, répondant à des objectifs généraux de développement régional ou des objectifs plus spécifiques tels que la protection de l'environnement, de l'énergie et la mobilité.

Il instruit également les dossiers de reconnaissance des périmètres des parcs d'activités économiques et accorde des subventions pour leur équipement.

Le département de l'Investissement a reçu 2.172 formulaires de demande d'aides à l'investissement et octroyé 126.439.349 euros de prime à l'investissement pour 1.998 dossiers dont :



81.849.230 euros
pour 1.618 dossiers d'aides classiques aux **PME**

12.135.223 euros
pour 18 dossiers d'aides aux **PME cofinancées par le FEDER**



13.096.599 euros
pour 70 dossiers d'aides aux PME et aux grandes entreprises pour **la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie**



12.102.483 euros
pour 16 dossiers d'aides classiques aux **grandes entreprises**



1.758 128 euros
pour 217 dossiers pour une flotte de **véhicule plus verts**



5.497.686 euros
alloués pour 59 dossiers de primes à l'**investissement au transport alternatif** (rail-route et fleuve-route).

Par ailleurs, il a été alloué 20.000.000 euros pour 31 dossiers d'entreprises en compensation des coûts des émissions indirectes (*Carbon Leakage Indirect*).

En ce qui concerne les parcs d'activités économiques :



38.000.000 euros
alloués pour l'octroi de subventions pour le développement des parcs d'activités économiques via crédits classiques ou financements alternatifs



170.000 euros
alloués en subvention facultative aux intercommunales, UAP ou autres organismes



353.000 euros
en subvention FEDER (projet Interreg)

Par ailleurs, **5 dossiers** de reconnaissance et ou d'expropriation ont été traités.

LE « PASSEPORT ENTREPRISE »

En 2020, le département a créé le « Passeport Entreprise », nouveau dispositif répondant au processus de simplification administrative du Service public de Wallonie.

Cette nouveauté permettra aux entreprises d'obtenir un document unique déterminant l'une des quatre catégories suivantes : grande, moyenne, petite ou micro-entreprise.

Ce passeport sera délivré par le Centre de référence du SPW EER et aura une validité d'un an.

NOUVELLES AIDES À L'INVESTISSEMENT, EN FAVEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS LIÉS AU COVID-19

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 et de lutte contre la propagation du virus, le département a mis en place une prime exceptionnelle relative aux aides à l'investissement en faveur de la fabrication de produits liés au COVID-19.

Ce dispositif constitue un soutien et une réponse rapide aux défis que soulève l'épidémie afin de permettre aux entreprises exerçant en Wallonie de bénéficier d'une subvention directe pour la fabrication de produits liés au COVID-19.

6.3. Développement économique

Au cœur de la vie des entreprises, le département du Développement économique les conseille et les informe. Il assure également le suivi de projets cofinancés par le FEDER et le suivi de subventions spécifiques, se charge de la gestion des incitants financiers en faveur des PME via les chèques-entreprises ou gère encore l'accès à la profession pour les professions réglementées.

Le département gère aussi les dispositifs de l'économie sociale et octroie des subventions aux entreprises d'insertion, aux agences-conseil en économie sociale ou aux initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale.



OCTROI DE
1.358

cartes de marchand
ambulant



3.620

Chèques-entreprises
octroyés pour soutenir la
création d'activité, l'innovation,
l'économie circulaire et la
croissance des entreprises
wallonnes



Dans le cadre
du mécanisme
CREASHOP Ville,

54 projets

portés par des petites entreprises ont
été retenus pour une prime maximale
s'élevant à **6.000 euros** par projet



Près de **2.500 contrôles**

liés aux capacités entrepreneuriales (boulangers,
coiffeurs, gestion ...)



1.234
examens
organisés au
Jury central



129 permis
d'implantation
commerciale
octroyés

285
structures

d'économie sociale agréées
(entreprises d'insertion, ini-
tiatives d'économie sociale,
IDESS, réutilisation...)

COVID 19

Bénéficiant de l'expérience et l'expertise acquises (au départ du dispositif des chèques-entreprises – voir ci-dessous) en matière de plateforme transactionnelle dématérialisée et d'outils de supports (*Ticketing JIRA*) et d'information (FAQ), la direction des Projets thématiques a été véritablement la cheville ouvrière du dispositif d'indemnisation COVID-19 lors des phases d'élaboration, d'implémentation, d'organisation de cette plateforme spécifique mise en place en un temps record. Actifs dans l'ensemble des volets de gestion (IT, procédures de gestion, procédures de support, supports de communication, encadrement des équipes), cinq agents de la direction ont contribué de très près au pilotage et cinq autres ont dynamisé la gestion administrative des demandes. Pendant ce temps, c'est avec une équipe extrêmement réduite que le niveau de service était toutefois maintenu et ce malgré des volumétries quasi identiques à celles des années antérieures.

DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE

Grâce à la proactivité de la direction de l'Économie sociale, la Belgique a été signataire de la Déclaration de Tolède qui souligne l'économie sociale comme un modèle de reprise inclusif et durable. Membre du GECES, le groupe d'experts de la Commission européenne, la Direction a pu rapidement mettre à l'agenda cette opportunité, et collaborer avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles près l'Union européenne, le cabinet ainsi que les deux autres Régions.

De son côté, la direction des Implantations commerciales a poursuivi sa transformation : d'une direction uniquement

tournée vers la régulation au travers du Décret de 2015 relatif aux implantations commerciales, elle s'oriente désormais vers une direction également focalisée sur le soutien aux commerces et petites entreprises au travers de plusieurs mécanismes :

- des indemnités compensatoires
- la prospective urbaine (collaboration avec les Gestionnaires de centre-ville)
- CREASHOP et CREASHOP plus

BOURSES

En 2020, la direction de l'Économie sociale s'est aussi distinguée par son rôle de proposition. Ainsi, le Gouvernement wallon a approuvé un appel à projets proposé permettant l'octroi de 43 bourses d'un montant de 25.000 euros maximum visant à évaluer l'impact social des structures d'économie sociale.

VOIRIE

La direction des Implantations commerciales a pu mener à bien le projet d'indemnisation des petites entreprises pour des travaux d'ouverture de voirie dans un délai record et des budgets limités, tout en étant à la pointe de l'innovation en matière d'introduction des demandes. L'application mobile WALLINCO développée par l'Agence du numérique, en collaboration étroite avec le SPW EER, permet à toute entreprise de moins de 10 personnes de bénéficier d'une indemnisation d'un maximum de 6.000 euros afin d'atténuer les nuisances occasionnées par des travaux d'ouverture de voirie.

Depuis janvier 2018, les chèques entreprises soutiennent le financement de la création d'activité, l'innovation, l'économie circulaire et la croissance des entreprises wallonnes et des porteurs de projets.

Ce dispositif intervient dans le financement de prestations de conseil délivrés par des experts labellisés afin de rencontrer les besoins des candidats entrepreneurs et des PME situés en Wallonie.

Sept thématiques sont soutenues :

- la création d'entreprise
- la croissance et le développement d'entreprise
- la transformation numérique
- la transmission
- l'économie circulaire
- l'innovation
- l'internationalisation

En fonction du type de chèque et du profil du bénéficiaire, la Wallonie finance la prestation à hauteur de 50%, 75% ou 80% des coûts HTVA.

Les principes qui ont guidé la mise en place de ce dispositif pour aboutir au mode de gestion intégré des petites aides aux PME tel que nous le connaissons aujourd'hui sont :

- un traitement administratif simplifié

- des délais de paiement accélérés
- une procédure entièrement dématérialisée
- une seule plateforme interactive

L'année 2020 du dispositif devait être celle de la vitesse de croisière. Malgré la pandémie et ses conséquences sur l'économie, les PME ont confirmé le besoin de conseils stratégiques. La demande de chèques est donc restée quasi identique à celle de 2019.

Les résultats de l'année 2020 sont impressionnants : sur les 3.634 dossiers introduits, 3.204 aides ont été octroyées (88%) et 2.768 déjà liquidées (76%).

Le montant éligible de participation des PME bénéficiaires est de 7.151280 euros (et celui des subventions publiques est de 12,3 millions).

Enfin, c'est ce modèle de plateforme de gestion et de traitement administratif qui a inspiré fin mars la mise en place en extrême urgence d'un tout nouveau dispositif et d'un outil spécifique destinés à octroyer les aides COVID décidées par le Gouvernement wallon dans le contexte de crise sanitaire.

6.4. Compétitivité et Innovation

Le département de la Compétitivité et de l'Innovation est chargé du pilotage de plusieurs dispositifs centraux de la politique industrielle wallonne : la stratégie de spécialisation intelligente, les clusters et pôles de compétitivité, la digitalisation de l'économie, la stratégie en économie circulaire et les plateformes d'innovation. Se basant sur une forte expertise, le Département assure un rôle de conseiller du Gouvernement dans les matières européennes et juridiques. Il déploie également des bases de données à destination des milieux d'affaires.



Octroi de subventions pour un montant global de **3.112.000 euros** à six **PÔLES** de compétitivité et sept **CLUSTERS**



Renouvellement de reconnaissance de quatre **CLUSTERS** pour des périodes de **3 ans**



En collaboration avec l'Agence du numérique

+ de 40 subventions

(plus de 17,8 millions d'euros) octroyées à des opérateurs UAP (Unités d'administration publique), asbl, universités, écoles secondaires...) mettant en œuvre des projets du Plan Digital Wallonia



Gestion des subsides de fonctionnement aux **incubateurs technologiques** WSL, BSC BioPark et ESA-BIC

SÉLECTION DE

2 projets de **Digital Innovation Hubs** qui pourront en 2021 candidater à l'appel à projets européen dédié

218

aides économiques accessibles aux entreprises wallonnes sur le site aides-entreprises.be et **3.600 entreprises** reprises dans entreprisesdewallonnie.be, deux sites gérés par le département



14.831.000 euros en soutien aux secteurs des industries créatives et culturelles (audio-visuel, gaming, design ...)



3 RÉUNIONS du jury des pôles de compétitivité

78

notes et avis techniques

portant sur des dossiers européens relatifs au cadre financier pluriannuel, aux nouveaux programmes 2021-27 (Horizon Europe, Digital Programme, Single Market Programme) et aux réunions du Conseil Compétitivité

2 Rédactions de rapports d'activités à destination du Gouvernement relatifs aux pôles de compétitivité et aux clusters



Suivi des **7 hubs créatifs, 6 Fab Labs et 3 Living Labs** créés en Wallonie pour un montant de 6.251.000 d'euros pour soutenir l'entrepreneuriat innovant (près de 600 entrepreneurs bénéficiaires en 2020)

Afin de répondre à la situation sanitaire exceptionnelle, la mise à jour de la base de données ENTREPRISES a été ralentie, ce qui a permis à plusieurs agents de s'investir pleinement dans le traitement des indemnités COVID-19. De plus, en décembre 2020, le département a participé en tant que membre du jury à l'appel Rayonnement Wallonie organisé par le Gouvernement wallon et opéré par le Fonds d'investissement ST'ART au bénéfice des industries culturelles et créatives.

Malgré la crise, la direction de la Politique économique a pu mener selon le calendrier fixé par le gouvernement la définition de la Stratégie de spécialisation intelligente

(S3) et de la Stratégie en économie circulaire (*Circular Wallonia*)

De même, l'évaluation externe des plateformes d'innovation a été finalisée. Sur cette base, avec la Sowlfin et l'Agence du numérique, une réforme de ces dispositifs a été menée et sera implémentée à partir de 2021. Il faut noter que certaines de ces plateformes d'innovation ont joué un rôle dans la réponse à la crise sanitaire : par exemple, la production par les fablabs de visières pour les services médicaux et la mise au point par les hubs créatifs de prototypes de respirateurs et de pousse-seringues pour les hôpitaux.

FINANCEMENTS

Le département octroie peu de financements directs : les principaux bénéficiaires sont les pôles de compétitivité, les clusters, les incubateurs technologiques, les opérateurs déposant des projets dans le cadre de Digital Wallonia, les hubs créatifs et les acteurs de l'économie créative. Le budget global de ces financements a atteint 23 millions d'euros en 2020.

Concernant plus particulièrement les clusters, la reconnaissance de quatre d'entre eux a été renouvelée pour une période de trois ans : TIC (digital et informatique), TWIST (image et son), TWEED (énergies renouvelables) et CAP Construction (construction durable). Par ailleurs, au cours du second semestre, le département a procédé à une évaluation de la politique de clustering.

Grâce à un financement européen, une prime de 15.000 euros a été allouée à neuf start-up et PME ayant participé au *Challenge Plastics go Green and Circular*.

des actions de *policy influencing* menées au travers de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne et par la participation active à des réseaux européens comme Vanguard Initiative.

Le département est également impliqué dans les projets Interreg V, soit comme partenaire (trois projets impliquant 21 régions européennes), soit comme administration responsable du suivi de 20 projets regroupant 55 partenaires wallons.

Il faut également noter que c'est la direction de la Politique économique qui pilote la stratégie globale européenne du SPW EER, notamment en animant un groupe de travail rassemblant les experts des départements concernés.

Enfin, le département a instruit et rédigé les inputs wallons à cinq rapports belges déposés auprès de la Commission européenne concernant le programme de réformes structurelles (« Semestre européen »), de la Politique PME (SBA Fact Sheet), et de la politique digitale.

EUROPE

Le département a apporté au gouvernement son expertise dans les matières européennes, notamment pour la négociation du cadre financier pluriannuel 2021-27, permettant l'octroi de 200 millions d'euros supplémentaires de fonds structurels pour les « régions en transition » en Belgique.

Le département poursuit également son implication pour que la politique industrielle reste en haut de l'agenda européen du Conseil 'Compétitivité', grâce à

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

En 2020, la direction des Réseaux d'entreprises a mis en place une nouvelle procédure visant à simplifier la gestion des déclarations de créances des projets *Digital Wallonia*, en se basant sur ce qui est appliqué depuis plusieurs années pour les aides à la recherche. Les documents de rapportage ont été mis en ligne puis les mêmes règles ont été imposées aux clusters et aux incubateurs. À l'avenir, cette opération *win-win* fera gagner du temps au bénéficiaire comme à l'administration.

6.5. Recherche et Développement technologique

Grâce à différents mécanismes d'aide, le **SPW recherche** soutient la recherche dans les entreprises, les centres de recherche, les universités et les hautes écoles, encourage les collaborations internationales des acteurs de la R&D wallonne et sensibilise aux sciences.

Budget

344

millions d'euros

dont 170 pour les PME, 59 pour le monde académique, 61,3 pour les grandes entreprises et pour les centres de recherche



+ 200

conventions

avec des experts extérieurs pour des missions de **PEER REVIEW**



Financées

260 entreprises dont un tiers de nouvelles



253

chèques innovation

pour un montant de **1,5 million**



Un partenariat

dans **10 projets** européens de R&D, soit plus de **70 collaborations** potentielles avec d'autres pays / régions



+ 350

conventions

de recherche établies avec des entreprises, des universités et des centres de recherche



25

millions d'euros d'aide exceptionnelle pour les **projets liés à la COVID-19**



1 magazine de vulgarisation scientifique

tiré à plus **23.000 exemplaires**

Comme tous les autres départements, le SPW recherche aura été confronté, dès la mi-mars, à la crise sanitaire.

Les 65 agents qui le composent, mis en télétravail forcé pendant une bonne partie de l'année, auront cependant assuré, à tour de rôle, une permanence au bénéfice des promoteurs. Il s'agissait, surtout, de pouvoir garantir un suivi administratif des dossiers, en particulier des conventions.

FINANCEMENTS

Précisément, et en plus des appels classiques et bien connus, c'est un gros dossier lié au COVID-19 qui aura tenu bon nombre d'agents en haleine. En effet, dès le mois de mai, plusieurs projets de R&D ont été soumis pour lutter contre la maladie et pour lesquelles des budgets extraordinaires ont été alloués. D'autres demandes de financement plus ponctuelles ont aussi été introduites, comme celles liées à la mise en place et à l'analyse d'une population de référence pour le monitoring de l'évolution du virus dans la population wallonne d'un montant de 647.000 euros ou celle relative à la stérilisation de masques chirurgicaux de type FFP2 (269.000 euros) dont les médias se sont d'ailleurs fait l'écho.

Un autre dossier important a été mené fin de l'année 2020 : celui du financement à hauteur de 32 millions du projet *ARIAC by DigitalWallonia*. Ce projet matérialise le premier pilier (le *TRAIL Institute*) relatif à l'initiative TRAIL, le *Trusted Artificial Intelligence Labs Institute*, une initiative qui regroupe cinq universités francophones, quatre centres de recherche, l'Agence du numérique, AI4Belgium et le SPW recherche.

Le SPW recherche a aussi décidé de « rempiler » pour cinq ans dans deux ERANets, ces réseaux pan-européens de financement de la recherche : M-ERA.net3, d'une part, un consortium lié aux nouveaux matériaux, et ERAMIN3, d'autre part, qui se concentre sur l'économie circulaire et les matières premières. Enfin, près de 300 demandes d'aides spécifiques d'accompagnement aux PME ont été introduites en 2020, ce qui représente un budget de 5,7 millions d'euros.

ONTIME

Toutes les demandes de financement sont introduites sur une plate-forme de gestion en ligne développée et maintenue en interne voici trois ans et appelée ONTIME. Celle-ci a connu de nombreuses améliorations en 2020. Les derniers mécanismes d'aide à être entrés dans la plate-forme sont les aides liées aux projets de recherche industrielle et de développement expérimental, les aides relatives aux brevets et les aides de soutien RDI. En 2021, il restera à y intégrer quelques aides plus marginales, déjà prêtes pour la plupart, mais qui nécessitent encore l'une ou l'autre vérification. On peut ainsi affirmer que ONTIME devient désormais pleinement opérationnel, pour la plus grande satisfaction des utilisateurs.

PROMOTION ET VULGARISATION

Bon nombre de manifestations auxquelles le SPW recherche devait participer ou organiser ont été reportées et/ou annulées. C'est le cas de la *Hannover Messe* (en avril reporté en juillet puis en 2021) mais aussi du concours *L'Odyssée de l'objet* (en octobre) ou des *StartTech Days* (prévus en mars puis en décembre). En revanche, le concours *CANSAT* lancé en septembre 2020 a vu le nombre d'équipes doubler pour l'édition 2020-2021 (35 équipes inscrites).

Trente projets liés à la sensibilisation aux sciences ont été financés pour un montant de 2,2 millions d'euros. Avec la subvention au PASS, le parc d'aventures scientifiques de Frameries, c'est un peu moins de 6 millions qui sont consacrés à la vulgarisation scientifique.

EUROPE

La préparation du 9^e programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe, a fait l'objet de nombreuses rencontres en 2020 entre la Commission européenne et les Etats-membres.

La Wallonie a pu ainsi recueillir toutes les informations utiles à une réaction appropriée aux propositions de la Commission. Ce *feedback* se concrétise en deux temps : (1) la diffusion de l'information aux parties prenantes wallonnes et le recueil de leurs remarques par le biais des groupes de travail *ad hoc* et (2) l'apport de la position wallonne aux groupes de concertation belges coordonnés par l'autorité fédérale afin de consolider la position belge.

La Wallonie s'est positionnée sur les partenariats européens co-financés dans lesquels elle souhaitait participer dans la future programmation et a poursuivi sa réflexion sur les thématiques européennes à suivre en particulier.

Enfin et dans un effort de structuration des acteurs de la R&D wallons, il a été décidé de lancer début 2021 un marché public dont l'objet est de créer un cadre propice à l'amélioration de la participation wallonne aux programmes européens.

6.6. Gestion financière



Le rôle du département de la Gestion financière est avant tout un rôle transversal et il intervient à différentes étapes du processus de l'octroi et de la libération des aides à la recherche et à l'innovation :

- il analyse financièrement les demandes d'aides à la recherche
- il permet l'engagement budgétaire de différents projets de recherche sous la forme de subventions ou d'avances récupérables en matière d'aides européennes, d'aides générales et d'aides spécifiques
- il contrôle les relevés financiers des différentes aides à la recherche, au développement et à l'innovation (e-report) et paie les montants acceptés aux bénéficiaires
- il assure la récupération des avances récupérables et des trop-perçus dans le cadre des aides à la recherche
- il produit et diffuse des statistiques en matière d'aides à la recherche

De plus, le département coordonne les budgets et assure la gestion comptable de la flotte de véhicules et des biens mobiliers du SPW EER.



6.711 déclarations

de créances (dont 784 fonds de roulement) traitées pour un montant total de **621.594.798 euros** dont plus de 11 millions d'euros pour des dossiers liés au COVID-19



2.616 entreprises

interrogées dans le cadre de l'enquête RD et **1.058 réponses valides** reçues dans le cadre de l'enquête européenne sur l'innovation



19.642.102 euros

de redevances perçues (avances et trop-perçus)



866 dossiers

engagés pour un montant total de **617.463.866 euros**



dossiers

analysés financièrement



229 factures

de fonctionnement payées pour un montant de **225.586 euros**

Même si la crise actuelle a changé totalement le mode de fonctionnement du département en confinant les agents en télétravail, il a pu faire preuve d'adaptation tout au long de l'année écoulée.

Afin de continuer à assurer le paiement des aides aux bénéficiaires, les gestionnaires comptables, les superviseurs comptables et la hiérarchie sont venus en présentiel à tour de rôle de façon hebdomadaire, afin de finaliser l'élaboration des dossiers « papiers » à signer en original. Les exigences liées à la crise ont induit un manque d'échange et de communication en face à face comblé par les outils à disposition (dont le très utilisé Teams).

Malgré le manque criant d'effectifs auquel le département fait face ces dernières années avec six départs en 2020 et trois en 2019 qui n'ont pas encore été remplacés, il a réalisé, non sans fierté, par exemple, plus de 20% de paiements de plus en 2020 par rapport à l'année précédente.

MARCHÉ PUBLIC

Fin 2020 et après un travail ardu de réflexion et de préparation, le département a lancé un marché public visant à renouveler et réorganiser les formulaires e-report qu'il avait lui-même élaborés et étoffés au fil des années. Ce marché devrait servir à les parfaire de façon professionnelle afin de permettre à terme de diminuer la charge administrative, d'accélérer le traitement des dossiers de créances et, in fine, de raccourcir les délais de paiement.

Le confinement n'a nullement empêché de poursuivre les collaborations avec les différents partenaires au sein du SPW EER d'une part, notamment avec le département de la Recherche et du Développement technologique, les réunions des pôles de compétitivité, le suivi des dossiers de créances..., au sein de différents groupes de travail comme la Communauté des processus, le Contrat d'administration, WBFIN... avec l'ensemble des correspondants budgétaires pour la coordination du budget et d'autre part avec des partenaires extérieurs comme Eurostat, OCDE, le Conseil central de l'Économie, les cabinets ministériels, la DGT, les bénéficiaires... Malgré les difficultés rencontrées, toutes les collaborations sont restées fructueuses et ont permis de rencontrer au mieux les attentes et les intérêts de ces derniers.

6.7. Inspection économique et sociale

Ce département a pour principale mission le contrôle : celui du respect des conditions d'octroi des aides aux investissements, des aides technologiques, des chèques-entreprises et des subventions octroyées par le SPW EER mais également du respect des dispositions décrétales et réglementaires en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'économie sociale. Il exerce par ailleurs le contrôle de l'occupation des travailleurs étrangers salariés (permis de travail) et indépendants (carte professionnelle) et lutte contre la fraude sociale.

Il est en charge de la mise en œuvre des amendes administratives prévues par les législations relevant de la compétence du SPW EER.



Contrôles des aides à l'emploi et à la formation :

Hainaut : 71 ; Liège : 160 ;
Namur : 167 (total : 398)



Contrôles des aides à l'investissement :

Hainaut : 331 ; Liège : 345 ;
Namur : 268 (total : 944)



Contrôles des aides au développement économique :

Hainaut 64 ; Liège : 83 ;
Namur : 52

HAINAUT

La direction de l'Inspection économique et sociale du Hainaut, implantée à Charleroi et à Mons, compte plusieurs cellules dont celle qui assure la liquidation des aides ou primes à l'investissement dont bénéficient les entreprises. Il y a eu, en 2020, 331 dossiers traités et liquidés soit autant de liquidation de subsides qui sont venus renforcer ou consolider les trésoreries de celles-ci. À cela s'ajoutent 64 contrôles pour les nouvelles matières (comme l'accès à la profession ou les indemnités compensatoires et implantations commerciales).

LIÈGE

Année du changement à Liège : nouvelle direction, nouveaux collègues, nouvelles matières et nouveaux locaux ! 2020 a donc été chargée en projets inédits afin de construire la direction et son identité propre. Ce travail sera encore poursuivi et consolidé en 2021.

Malgré la crise sanitaire, les inspecteurs ont continué à traiter les dossiers de primes à l'investissement favorisant ainsi le soutien de l'économie wallonne. Les autres inspecteurs qui se sont soudainement retrouvés sans travail se sont portés volontaires et se sont investis dans le dispositif des aides COVID en faveur des entreprises et des indépendants wallons.

Après la fin du premier confinement, les activités de contrôle sur place ont repris dans le respect des règles sanitaires et le contrôle des matières transférées et des chèques-entreprises a été développé. Cependant, le nombre de dossiers contrôlés a connu une certaine diminution par rapport aux autres années compte tenu du contexte particulier de la crise. Parallèlement à cette diminution, les agents se sont investis dans des groupes de travail internes et dans des projets transversaux au département de l'Inspection.

NAMUR – BRABANT WALLON - LUXEMBOURG

Comme à Liège, la direction de Namur a été réorganisée de manière à favoriser les collaborations entre inspecteurs sociaux et inspecteurs économiques mais aussi entre les agents administratifs issus des deux anciennes directions, et ce afin de mieux se connaître, de partager les connaissances de chacun et d'optimiser le contrôle des dossiers ou l'organisation interne en ce qui concerne le personnel administratif.

Cette réorganisation s'est traduite, notamment, par un investissement dans la digitalisation qui a permis aux agents administratifs de télétravailler tout en leur confiant de nouvelles tâches pour contrebalancer celles qui ont disparu du fait de cette digitalisation.

La direction namuroise a poursuivi l'ensemble des demandes de contrôles des primes à l'investissement : dans ses locaux, durant la période du confinement, et avec retour en entreprise moyennant le respect des règles sanitaires après le déconfinement, et ce afin que les entreprises puissent continuer à bénéficier des aides durant cette période difficile pour elles.

Comme dans beaucoup d'autres départements du SPW EER, certains inspecteurs se sont consacrés aux aides COVID tandis que d'autres se sont penchés sur les tâches transversales dans le but d'améliorer et d'harmoniser les pratiques de contrôle, ce qui est tout bénéfique pour les destinataires des constats (SPW, auditeurs du travail, procureur du Roi, Forem). Après le déconfinement, les activités de contrôle sur le terrain ont repris pour toutes les matières et de gros dossiers dans un dispositif nouveau qu'il a fallu appréhender ont été traités : les chèques-entreprises.

7 Et demain ?

Le SPW EER directement impliqué dans Get Up Wallonia !

Dès le 22 avril 2020, le Gouvernement wallon présentait son initiative *Get Up Wallonia !* destinée à répondre aux urgences liées au COVID-19 et à préparer l'avenir de la Wallonie et de ses citoyens.

Cette initiative comporte des objectifs économiques, sociaux, environnementaux et de développement territorial.

Au-delà de gérer l'urgence, cette initiative propose un plan transversal inédit attendu en mars 2021. Il a été co-construit avec le monde politique et les acteurs de terrain et vise à :

- gérer la crise sanitaire
- diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise
- relancer l'activité socio-économique afin de produire un cercle vertueux de progrès
- renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relever de nouveaux défis.

Les enjeux de la relance sont nombreux : la formation, les compétences et les talents, l'investissement, la transition écologique, la réindustrialisation et la relocalisation des chaînons manquants de production, la digitalisation, les secteurs de pointe comme la pharmacie et les biotechnologies.

Le SPW Économie Emploi Recherche continuera à gérer les différentes aides COVID à destination des secteurs touchés par la crise sanitaire en 2021.

Parmi ces aides financières, les indemnités n° 7 et 8, respectivement d'un montant variant de 4.000 à 12.000 euros aux indépendants/entreprises fermés depuis le 19 octobre 2020 et d'un montant variant de 3.250 à 9.750 euros pour les mêmes fermés depuis le 2 novembre 2020.

Le SPW EER s'adjoindra aussi les services, pour une durée déterminée, d'un expert chargé de contribuer au soutien du management dans la mise en place d'outils de gestion, principalement afin d'assurer une bonne coordination de la gestion de l'ensemble du dispositif d'aide COVID-19 et de l'équipe en charge de celui-ci.

LE CONTRAT D'ADMINISTRATION

Durant son tout premier contrat d'administration (2016 - 2020), le SPW EER a consolidé son organisation interne, développé la transversalité entre ses compétences et posé les fondations d'une véritable transformation humaine et digitale basée sur la confiance, la collaboration, la créativité et l'atteinte des résultats. Aujourd'hui, la crise sanitaire COVID-19 plonge la Wallonie dans une crise économique et sociale sans précédent qui rend la mission assignée au SPW EER encore plus cruciale.

Dans le second contrat d'administration (2020 - 2025), le SPW EER a identifié six enjeux stratégiques :



La relance économique et sociale



La clarification et la rationalisation tant du paysage d'aides que de l'écosystème d'acteurs



L'évolution vers un rôle de conseiller pour l'usager et pour le Gouvernement



La participation pro-active sur la scène européenne en vue notamment de capter les budgets auxquels la Wallonie peut prétendre



La transformation numérique



Le bien-être de ses collaborateurs.

En s'appuyant sur les cinq objectifs stratégiques transversaux du SPW que sont l'usager, le digital, l'humain, l'organisation interne et l'organisation externe, le SPW EER s'est défini trois objectifs :



« RATIONALISATION »

c'est-à-dire rationaliser le paysage des dispositifs en matière d'économie, d'emploi, de formation professionnelle et de recherche pour plus d'efficacité et de cohérence. Il s'agit de clarifier le paysage des aides et dispositifs en place, de les évaluer, de les objectiver et in fine de les optimiser.



« EXPERTISE »

soit renforcer l'expertise métier en matière d'économie, emploi, formation professionnelle et recherche pour assurer les rôles de conseiller, de coordinateur et de régulateur, en veillant à la transversalité et la complémentarité entre les thématiques. À cet effet, le SPW EER s'engage à renforcer son expertise transversale et à clarifier sa position dans l'écosystème wallon, belge et européen, notamment en matière d'aide à la décision.



« RELANCE ET TRANSITION »

à savoir impulser et favoriser les actions en matière d'économie, d'emploi, de formation professionnelle et de recherche dans le cadre de la relance et la transition wallonnes. Le SPW EER doit se montrer un acteur fiable, collaboratif et agile de la mise en œuvre, de la coordination et du pilotage des actions décidées en matière d'économie, d'emploi, de formation professionnelle et de recherche, avec la mise en œuvre rapide de nouveaux dispositifs d'aides cohérents dans la maîtrise des dépenses à l'intérieur d'un budget serré.

ÉDITRICE RESPONSABLE :

Ir Isabelle QUOILIN, directrice générale

MISE EN PAGE & IMPRESSION :

www.communika.be

ACHEVÉ DE RÉDIGER :

avril 2021

D/2021/11802/26

978-2-8056-0301-3

Le présent document est téléchargeable sur nos sites internet et disponible gratuitement sur simple demande jusqu'à épuisement des stocks :

www.economie.wallonie.be

www.emploi.wallonie.be

www.recherche-technologie.wallonie.be

CONTACT

Service Public de Wallonie
Économie - Emploi - Recherche

 Place de la Wallonie, 1
BE 5100 Namur